

MARCHE DE NOEL Samedi 5 Décembre 2026

Fiche d'inscription

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Mail :

Téléphone :

Site WEB :

N° de SIRET : ☐ Oui :

☐ Non, dans ce cas, pensez à remplir l'attestation de non-professionnel et la joindre impérativement au dossier.

Objet de votre stand :

Vos besoins dans le gymnase (limités à 5m) :

☐ AVEC VOTRE MATERIEL (ni table, ni chaise fournies) 15 € le mètre : x 15 = €

☐ AVEC PRET DE MATERIEL SCOLAIRE (tables 1.80 m + 2 chaises) 20 € le mètre : x 20 = €

Attention, n'oubliez pas de joindre au formulaire :

- Le règlement par chèque à l'ordre de l'APE Sacré-cœur / La Salle
- La photocopie recto-verso de votre carte d'identité pour les non-professionnel

Envoyer / déposer l'ensemble des éléments à :

Ensemble Scolaire Sacré-Cœur – La Salle

APE - Marché de Noël

2 Bd St Jean Baptiste de la Salle

22 000 ST BRIEUC

Fait à :

le :

Signature :

MARCHE DE NOEL Samedi 5 Décembre 2026

Attestation pour les NON PROFESSIONNEL

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Mail :

Téléphone(s) :

Adresse complète :

.....

Objet de votre stand :

Sollicite mon inscription à la manifestation « Marché de Noël » le samedi 5 décembre 2026, organisé par l'APE, à l'ensemble scolaire du Sacré-Coeur – La Salle de St Brieuc.

Je déclare sur l'honneur :

☐ Qu'il s'agit de ma première participation à une exposition vente en 2026

☐ Si tel n'est pas le cas, avoir déjà participé à une seule exposition vente en 2026, le à

Cette déclaration sur l'honneur est destinée aux personnes non-inscrites au répertoire SIRET, souhaitant participer aux manifestations, dites expositions, organisées dans le département des Côtes-d'Armor en vue de vente de créations, dans la limite de deux participations au maximum par an.

Notez que le non-respect de cette limite pourrait entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires pour, notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L 324-9 du code du travail, puni par des peines prévues à l'article L 362-3 (3ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende). **Cette limite de 2 expositions par an ne s'applique pas aux titulaires d'un numéro de SIRET.**

J'ai lu et accepte les termes du règlement du Marché de Noël du 5 décembre 2026 et ai pris note que les ventes éventuelles pendant cette exposition seront réalisées sous l'entière responsabilité de leurs exposants.

Fait à : le

Signature précédée

de la mention « lu et Approuvée »

MARCHE DE NOEL

Samedi 5 décembre 2026

REGLEMENT

Le marché de Noël de l'APE de l'ensemble scolaire du Sacré-Coeur – La Salle de St Brieuc aura lieu le Samedi 5 décembre 2026, de 10h à 18h dans le grand gymnase de l'établissement. L'installation des stands est possible à partir de 8h.

Le marché est réservé aux professionnels (artisans, créateurs, producteurs) et aux non-professionnels à la condition pour ces derniers, que les articles vendus soient des créations personnelles.

Les exposants seront accueillis à partir de 8h, rue de Genève, pour prendre possession de leur emplacement.

Il est demandé à chaque exposant d'être en conformité avec la législation et d'avoir avec lui le jour du marché de Noël ses informations professionnelles (SIRET ou Attestation sur l'honneur) en cas de contrôle ou pour pouvoir vendre. En aucun cas, l'organisation ne pourra être tenue responsable de tout manquement aux lois françaises de la part des exposants.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols et dégradations commis quelles qu'en soient les raisons.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, d'avarie, de vol ou d'incendie des articles exposés, y compris pendant le transport. Aucune réclamation ne sera admise. La signature du présent règlement vaut approbation et exclut tout recours contre l'organisation.

Les places seront attribuées en fonction des demandes tout en tenant compte de la sécurité. Il est impératif de se conformer aux décisions des organisateurs concernant les emplacements.

La fin de la manifestation est prévue pour 18h.

Ce présent règlement doit être retourné, daté et signé avec les mentions « lu et approuvé » avec le reste du dossier d'inscription.

Il est à noter que sauf cas de force majeure, votre absence le jour du marché ne sera pas remboursable.

Fait à :

Le :

Signature précédée
de la mention « lu et approuvée »